

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 24 juin 2019
A 18h30

Présents : M. FRATISSIER Maire, MM. FRANCOIS, CAUMON, MESSIEZ-PETIT, FABRIER, Mmes OLLIER, VIGNAL, MAZAURIC, Adjoints, MM HARMAND, SABATIER, M.BERTRAND, M.ASDIH, Mmes EL GHOUGH, CALMELS, LECONTE, VIALLA, VIALA, Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme AIGOUY a donné procuration à M.FRANCOIS.
M.VIVANCOS a donné procuration à M.FRATISSIER.
Mme LETERTRE a donné procuration à Mme OLLIER.
Mme FINO a donné procuration à Mme CALMELS.
Mme SANTNER a donné procuration à Mme MAZAURIC.
M.RIGAUD a donné procuration à M.CAUMON.
M.TEHIO a donné procuration à M.FABRIER.
Mme LEJEUNE a donné procuration à Mme LECONTE.
M.SPAHN a donné procuration à M.BERTRAND.

Absents excusés : Mme BATTESTI.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du jeudi 23 mai 2019 est soumis à l'approbation des élus. **Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.**

Objet 1 : Subvention de fonctionnement aux associations 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions de fonctionnement à allouer aux associations qui ont sollicité le soutien financier de la mairie de Ganges pour l'année 2019. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AIDES AU FONCTIONNEMENT année 2019

Associations	2019
ADIF	200
Amicale des Soyeux	350
ATTAC Cévennes Sud	150
BAD Ganges	250
Boule Joyeuse de Ganges	650

Club Cartophile Gangeois	200
Club Cévenol de Gymnastique	1000
Club Vers à Soie	250
Comité de diffusion l'été du petit Temple	1000
Comité de jumelage	900
Corps en accord	450
Cyclo Club	250
Ensemble Vocal Mosaïque (Les Bonbecs)	300
Fino Cannello Gangeolo	300
Foot vétérans	150
Formes et couleurs	250
Ganges court	250
Joyeux Chasseurs	250
Lou Sourelh Es Aqui	350
Magnans	250
Maintien en forme	300
Mano à mano	250
Office Municipal Des Sports	2500
Pétanque Gangeoise	500
Rallye Bombyx	150
Randonneurs Gangeois	250
Rugby Club	2000
Tennis Club Gangeois	200
Traces d'histoire	250
Union Sportive Basses Cévennes	4000
TOTAL	18150

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions de fonctionnement 2019 telles que présentées ci-dessus.

Objet 2 : Subvention association « Traditions en Pays Gangeois »

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer une subvention de 3 000 € à l'association « Traditions en Pays Gangeois » pour l'organisation des « 4^{ème} rencontres agricoles de Ganges ». Cette animation soutenue par la commune ayant pour thématique l'agriculture et la nature, s'est déroulée le dimanche 19 mai. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 3000€ à l'association « Traditions en Pays Gangeois » pour l'organisation des « 4^{ème} rencontres agricoles de Ganges » en 2019.

Objet 3 : Subvention animations fête votive du 14 juillet

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions allouées aux associations suivantes qui sont chargées par la commune d'animations pour la fête du 14 juillet :

La pétanque : 400 €

La boule joyeuse : 400 €

Fino cannelo gangeolo : 400 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 400€ aux associations précitées pour les animations de la fête du 14 juillet 2019.

Objet 4 : Subvention 2019-Point écoute parents/enfants-association EPE 34

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017 pour permettre la réouverture du point écoute parents-enfants animé par l'EPE 34, la commune a cofinancé l'association avec la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises en allouant une subvention d'un montant de 2 000 € pour deux ½ journées par mois au sein de la Maison des Services de Ganges.

Le point écoute parents-enfants propose pour les familles du territoire des entretiens confidentiels et gratuits sur rendez-vous avec un psychologue. L'association travaille en relation et en articulation avec les professionnels des secteurs éducatifs et médico-sociaux locaux, qui sont très satisfaits du retour de cette permanence sur notre territoire.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 4 000 € à l'EPE pour le fonctionnement 2019 cette augmentation permettra de doubler le nombre de permanences, Monsieur le Maire précise que la communauté de communes cofinancera cette action à hauteur de 4 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 4000€ à l'EPE pour le fonctionnement 2019.

Objet 5 : Création d'une enveloppe pour l'opération « façades »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une enveloppe d'un montant de 5 000€ pour le financement de cette opération qui sera mobilisée au fur et à mesure des demandes des particuliers. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'une enveloppe d'un montant de 5000€ pour le financement de cette opération.

Objet 6 : Subvention collège Louise Michel-formation premiers secours

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le collège public Louise Michel a sollicité la commune pour une contribution aux frais de formation des élèves de 3^{ème} aux premiers secours, 37 élèves gangeois sont concernés. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal soutient le collège Louise Michel pour sa formation aux 1ers secours et décide d'allouer une subvention de 300€.

Objet 7 : Demande de subvention- Conseil Régional -Mise en accessibilité bâtiment communal

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le projet de réhabilitation et accessibilité de la mairie avec la création d'un ascenseur, la restructuration de la coursive lien entre les deux bâtiments de la mairie.

La première estimation financière du projet s'élève à 553 140 € HT.

Le plan de financement prévisionnel :

- Conseil Régional : 150 000 €
- DETR ou autres dotations de l'Etat : 170 000 €
- Commune : 233 140 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- *de valider le projet de réhabilitation – accessibilité de la mairie.*
- *d'approuver le plan de financement*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Régional*

Objet 8 : Opération de requalification du centre bourg à Ganges – Approbation du compte rendu d'activité à la Collectivité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que, conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, aux articles L.1523-2, L. 1523-3 du Code Général des Collectivités territoriales, le compte rendu d'activité à la Collectivité de la SPL Territoire 34 relatif à l'avancement physique, financier, administratif et juridique de la concession d'aménagement de l'opération de «Requalification du Centre Bourg » au 31 décembre 2018 doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne lecture des principales dispositions de ce rapport dont le texte intégral a été annexé à la présente délibération.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte rendu annuel à la Collectivité établi par la SPL Territoire 34 conformément aux dispositions des articles L. 300-5 du code de l'Urbanisme et L. 1523-2 du code général des Collectivités territoriales pour l'année 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu annuel à la Collectivité établi par la SPL Territoire 34 tel que annexé à cette délibération.

Objet 9 : Acquisition commune /cts Moulières

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil du 23 mai dernier a été approuvé l'acquisition aux CTS MOULIERES, pour l'euro symbolique, des parcelles cadastrées AD 230 et AD 1035 (issue de la parcelle AD 229) d'une superficie totale de 657m2 correspondant à l'emprise nécessaire à l'élargissement de la rue du Thirondel.

Or, il a été omis, dans la délibération, de prendre en considération la superficie du mazet, qui représente au sol 15m². Il convient donc de rectifier la superficie totale de l'emprise à acquérir qui passe de 657m² à 672m².

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier l'emprise totale des biens à acquérir aux Consorts Moulières, qui passe de 657m² à 672m², ceci sans augmentation du prix d'acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.